

Département  
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.090** Séance du **VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Date de la convocation : Mardi 15 octobre 2024  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER  
Quorum : 14

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, GUGLIOTTA, BREGÈGERE, MARTINEZ, PAILLASSON,

3 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Serge LEVET à Valérie GUGLIOTTA, Fabienne PICHAT à Véronique FENEUL

6 absents :

MM. REAL-LAFFRIQUE, JOURNE, ROGUET, ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

**Objet : Lieudit « Hauteville » : acquisition de la propriété de M. Alexandre MACHERET, sise 26 route de Hauteville**

En 2021, dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire René CASSIN, Monsieur le Maire a souhaité rencontrer les propriétaires des terrains situés à proximité immédiate du projet, afin de connaître leur intention sur la vente à la commune, d'une partie de leur propriété grevée par l'emplacement réservé N°12 du PLU. Ce dernier ayant pour destination : « Projet d'équipement scolaire Hauteville et confortement de l'espace public avec des équipements public et/ou d'intérêt général, des aires de stationnement... », cela justifiait l'intérêt de la commune.

Sur les deux propriétaires concernés, seul Monsieur Jean-François MACHERET a fait part de son intérêt à vendre la partie de son terrain grevée par l'ER N°12, pour une superficie estimée à 797 m<sup>2</sup>. Par courrier du 04 mai 2021, Monsieur le Maire lui a fait une offre d'achat conforme à l'estimation du Domaine, soit 140 € le m<sup>2</sup>, portant le prix du terrain à 111 580 €. Monsieur Jean-François MACHERET n'a alors pas souhaité répondre favorablement à cette proposition.

Suite à son décès survenu début 2024, l'étude notariale en charge de la succession s'est rapprochée de la commune, l'informant de l'accord de principe de Monsieur Alexandre MACHERET, héritier de Monsieur Jean-François MACHERET, de vendre à la commune l'intégralité de la propriété. A savoir les parcelles D3402, D3404, D3406, D3409, D3411 et D1357, pour une superficie totale de 1 755 m<sup>2</sup>.

**2024.090**

Cet accord de principe portant sur le montant de 561 580 € est articulé de la façon suivante :

- 111 580 €, correspondant au terrain grevé par l'ER N°12,
- 450 000 €, correspondant au prix de vente de la maison située sur un terrain d'environ 900 m<sup>2</sup>.

L'avis du Domaine en date du 16 octobre 2024 estime la valeur vénale de ce bien à 622 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'acquisition de la propriété de Monsieur Alexandre MACHERET au prix de 561 580 €,

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 21 octobre 2024

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 22/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.